

	PERCEPTION IMMÉDIATE	RETRAIT IMMÉDIAT DU PERMIS DE CONDUIRE	TRANSACTION PÉNALE	AMENDE PÉNALE	DÉCHÉANCE DU DROIT DE CONDUIRE
<b>1<sup>er</sup> degré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas utiliser ses clignotants lors d'un changement de direction</li> <li>• Emprunter la bande de bus interdite</li> </ul>	€ 58,00	non	€ 85,00	de € 80,00 à € 2.000,00	non
<b>2<sup>e</sup> degré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas porter la ceinture</li> <li>• Brûler un feu orange</li> <li>• Utiliser un téléphone portable en le tenant en main</li> <li>• Dépasser par la droite quand c'est interdit</li> <li>• Ne pas se rabattre dès que possible à droite après un dépassement</li> <li>• Ne pas respecter l'intervalle de sécurité pour les camions</li> <li>• Ne pas allumer ses feux antibrouillard arrière quand c'est obligatoire</li> <li>• Stationner de manière gênante et/ou dangereuse</li> <li>• Stationner de manière illégitime sur un emplacement réservé aux personnes handicapées</li> </ul>	€ 116,00	en cas de circonstances dangereuses	€ 160,00	de € 160,00 à € 2.000,00	facultative
<b>3<sup>e</sup> degré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brûler un feu rouge</li> <li>• Franchir une ligne continue</li> <li>• Tripler quand c'est interdit</li> <li>• Dépasser à l'approche d'un endroit de traversée</li> <li>• Mettre en danger un piéton ou un cycliste</li> <li>• Ne pas respecter les règles relatives au croisement</li> <li>• Emprunter la bande d'arrêt d'urgence quand c'est interdit</li> <li>• Ne pas utiliser (correctement) un système de retenue pour le transport d'un enfant mesurant moins d'1m35</li> </ul>	€ 174,00	en cas de circonstances dangereuses	€ 235,00	de € 320,00 à € 4.000,00	Facultative <sup>1</sup>
<b>4<sup>e</sup> degré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépasser par la gauche en côte ou dans un virage</li> <li>• Inciter à une vitesse excessive</li> <li>• Ne pas respecter la signalisation d'un passage à niveau</li> <li>• Faire marche-arrière ou rouler en sens contraire sur autoroute</li> <li>• Faire la course sur la voie publique</li> </ul>	renvoi devant le tribunal <sup>2</sup>	oui	renvoi devant le tribunal <sup>2</sup>	de € 320,00 à € 4.000,00	obligatoire : 8 jours à 5 ans

<sup>1</sup> Si le conducteur est titulaire du permis de conduire B depuis moins de deux ans, le juge prononcera d'office la déchéance du droit de conduire. Le conducteur déchu de son droit de conduire devra alors repasser l'examen théorique et/ou pratique pour la réintégration de ce droit. Le juge pourra également statuer sur la nécessité d'un examen psychologique et/ou médical.

<sup>2</sup> Décision à prendre par le procureur du Roi.